

# MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : [mairie@fislis.fr](mailto:mairie@fislis.fr) Site internet : <http://www.fislis.fr>



## Séance du Conseil Municipal du vendredi 9 janvier 2015 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

**Etaient présents les membres du Conseil Municipal:** M. HOENNER Joseph, Mme STAECHELIN Nathalie, M. RENGGLI Gérard, M. RICHARD Olivier, Mme CUENIN Nathalie, M. MONA Patrick, Mme MONA Régine, M. SIMON Jean-Paul, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline.

Excusé: ----- Absent: -----

### Ordre du jour :

#### **ORDRE DU JOUR:**

1. Périscolaire : accord sur le projet et le financement pour 2015
2. Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'église
3. Forêts : travaux sylvicoles 2015
4. Divers : convention SPA –date commission urbanisme - ...

#### **1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Périscolaire : Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Conformément à la réunion de présentation du projet d'ALSH périscolaire qui s'est déroulée le 1er décembre 2014 à Fislis en présence de l'ensemble des élus communaux (maires et adjoints et conseillers municipaux des 6 communes) et des représentants de la fédération des Foyers Clubs d'Alsace

Suite à la décision prise le 12 décembre 2014 concernant le projet de périscolaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le soutien au projet de création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les élèves de BETTLACH, BIEDERTHAL, FISLIS, LINSORF, OLTINGUE et WOLSCHWILLER à compter du 1er septembre 2015.

L'ouverture de cet accueil de loisirs répond à une forte demande des familles et comme suite aux propositions de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, l'accueil sera géré par celle-ci.

La structure accueillera les enfants âgés de 3 à 11 ans, proposera des temps d'éveil et de socialisation et fonctionnera en temps extrascolaire, c'est-à-dire les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et 6 semaines par an durant les vacances solaires.

La commune de FISLIS participera financièrement au fonctionnement de l'A.L.S.H. Les coûts seront répartis selon le nombre total d'habitants ainsi que le nombre d'enfants scolarisés par commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année en cours conformément aux projections présentées par la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace.

Considérant qu'il s'agit d'un service répondant à un besoin réel des familles ;

Considérant que ce service d'accueil doit avoir une vocation d'éveil et de socialisation ;

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

1. d'approuver la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;
2. d'approuver les principes de fonctionnement de l'A.L.S.H. Périscolaire et Extrascolaire ;
3. d'approuver les clés de répartition permettant l'évaluation des coûts de fonctionnement ;
4. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace
5. d'autoriser le maire à engager toutes les démarches administratives liées à la mise en œuvre de ce projet.

### **3. Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'église**

Suite à la mise en concurrence des bureaux de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal choisit le cabinet Ostermann pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue de l'église au taux de 4,5 % des travaux. Un relevé topographique préalable devra être réalisé sur l'emprise prévue des travaux. Un devis est demandé.

La commission voirie se réunira le vendredi 23 janvier pour un premier contact avec M. Ostermann.

### **4. Forêts : travaux sylvicoles 2015**

Le maire expose les travaux sylvicoles programmé par l'ONF pour 2015 : toilettage (parc 2 et 7) élagage (parc 15) cloisonnement (parc 4A) pour un total de 8 710 €HT plus l'assistance technique de l'ONF pour 1 170 € HT

Le CM approuve l'ensemble de ces travaux pour un montant total de 9 880 € HT.

### **5. Divers :**

#### **- Convention SPA :**

Le CM charge M. le maire de renouveler pour l'année 2015 le contrat de mission de service public comprenant les prestations de capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.

**- Toiture salle :** Suite à la mise en concurrence des entreprises pour la réfection de la toiture de la salle St Léger, le conseil municipal souhaite rencontrer les entreprises Galopin et Schoenenberger pour obtenir davantage de précisions concernant leurs devis respectifs.

**- Commission urbanisme :** Pour préparer le travail du choix du nouveau document d'urbanisme, la commission urbanisme se réunira le lundi 2 février 2015 à la mairie.

La date du prochain CM est fixé au vendredi 13/02/15 à 20h.

Le maire clôt la séance à 23h.